

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Mickael MORIN à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Juin 2020	Vendredi 19 Juin 2020	Mardi 30 Juin 2020

15- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la «réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel»

Depuis plusieurs années, a été initié le projet « Clos du Village » qui a pour ambition de devenir à long terme un des espaces publics majeurs de la commune.

Ce projet englobe un quartier d'équipements en devenir autour de l'Église, de la Maison Communale, de la maison Beurriand (habitation, granges et annexes), propriétés de la commune.

Ce secteur est un espace de confortement urbain stratégique pour le développement du Cheylas. Son aménagement fait partie d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) inscrite à la modification n°1 du PLU, ainsi que d'une étude de programmation architecturale et urbaine effectuée en 2013.

Le Clos du Village s'inscrit dans une démarche vertueuse de valorisation du patrimoine existant et de préservation des espaces publics et naturels environnants.

Afin de procéder à la réalisation de ce projet, une consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel au Clos Village a été lancée en janvier 2020.

Lors de sa séance en date du 24 février 2020, la commission d'appel d'offres a retenu la candidature de la SARL Multiples pour un montant de 398 875€ HT soit 478 650€ TTC.

Il convient aujourd'hui d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre pour la « réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel », comprenant 4 phases, à la société SARL Multiples dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la « réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel » à la SARL Multiples pour un montant de 398 875€ HT soit 478 650€ TTC.

Décision : Adopté à l'unanimité

